

Janvier 2023

# PÔLE SANTÉ PRÉVENTION PRÉSENTATION



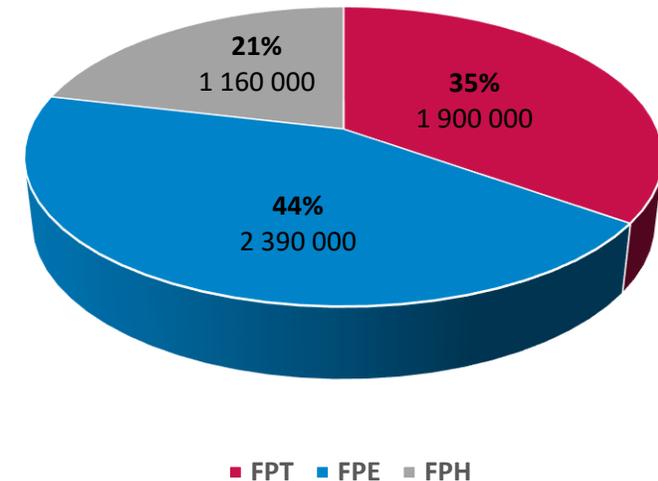
Faculté de Médecine et de Pharmacie  
Rouen

# LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

# QUELQUES CHIFFRES

- En France, tous secteurs confondus : un travailleur sur cinq travaille dans le secteur public
- La Fonction publique regroupe :
  - La Fonction Publique d'État (FPE)
  - La Fonction Publique Territoriale (FPT)
  - La fonction Publique Hospitalière (FPH)

5 millions d'agents publics :





## UN SECTEUR DYNAMIQUE, AUX METIERS TRES DIVERSIFIES

- **7** filières
  - administrative, sanitaire et sociale, technique, sécurité, animation, culturelle, sportive
- **230** métiers
- **93 000** agents en Normandie
- **+ 1 000** offres d'emploi par an



# LE CENTRE DE GESTION DE LA SEINE-MARITIME



# MISSIONS ET ORGANISATION

- **Assistance statutaire**
  - Gestion des carrières, retraites, rémunérations, contentieux...
- **Santé au travail**
  - *Médecine préventive, ergonomie, hygiène et sécurité, psychologie...*
- **Emploi**
  - *Concours, recrutement, mobilité, observatoire...*

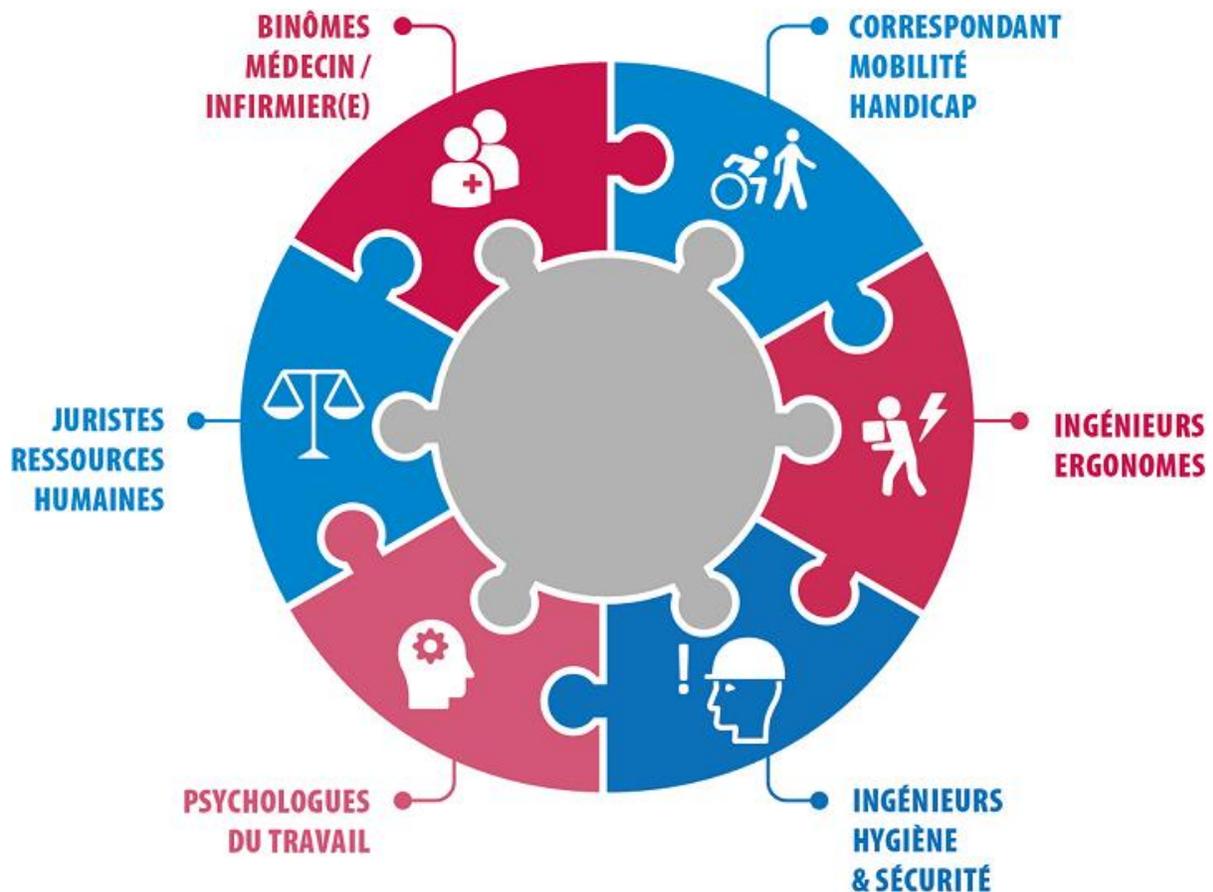


**90** collaborateurs

- **1** Conseil d'Administration (24 élus)
- **1 083** collectivités affiliées
- **15 000** carrières gérées
- **30 000** agents suivis en médecine préventive

# LE PÔLE SANTÉ - PRÉVENTION

# PÔLE SANTÉ - PRÉVENTION



- **Équipe pluridisciplinaire**
- **Actions d'amélioration de la santé, la sécurité et des conditions de travail**
  - Surveillance médicale préventive
  - Suivi permanent de la santé au travail
- **30 000 agents suivis**



## PÔLE SANTÉ - PRÉVENTION

- **2 cabinets médicaux principaux à Isneauville**
- **20 points de visite médicale sur l'ensemble du département**
- **10 Médecins ( + 1 Interne accueilli en 2022) et 4 Infirmier/Infirmières**
- **6 IPRP (ergonomes et ingénieurs Hygiène Sécurité) et 2 psychologues du Travail**
- **Une réunion d'équipe pluridisciplinaire chaque vendredi**



# PÔLE SANTÉ - PRÉVENTION

## Ce qui nous anime :

- **Un engagement partagé : la promotion de la santé au travail comme composante de la santé globale**
- **Une équipe solidaire et multi-compétences**
- **Une présence et une implication forte sur le terrain, auprès des agents et les employeurs publics**



# LE SUIVI MÉDICAL DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE



## Médecin du travail / Médecin Agréé : Des compétences complémentaires

- **La médecine statutaire** vérifie l'aptitude physique à l'exercice de toutes activités dans la FPT. Elle est exercée par le médecin agréé.
- Rôle du Conseil Médical Unique
- **La médecine préventive** assure la protection de la santé des agents à leur poste de travail
- Elle est exercée par :
  - le médecin du travail et l'équipe pluridisciplinaire

## SUIVI MEDICAL PROFESSIONNEL

Règlementation	Décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la FPT
Suivi médical (cas général)	Visite périodique tous les 2 ans
Visite d'embauche	Visite de prise de poste uniquement après l'embauche
Visite de pré-reprise ou reprise	Aucune obligation mais <b>recommandée</b>
Avis d'aptitude au travail	Aptitude délivrée au poste de travail

# LE RÔLE ET LES ACTIONS DU MÉDECIN DU TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

# SON RÔLE

**Le médecin du travail au sein du système de santé au travail s'assure du suivi médical individuel des agents et des conditions de travail\***

- **Éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail** (surveiller notamment leurs conditions d'hygiène au travail, les risques de contagion et leur état de santé)
- **Agit dans l'intérêt exclusif de la santé et de la sécurité des agents** dont il assure la surveillance médicale
- **Est le conseiller de l'employeur, des agents, des représentants du personnel et des services sociaux** sur différentes questions relatives à la santé au travail
- **Exerce son activité en toute indépendance**, dans le respect du code de déontologie médicale et du code de la santé publique

# SES ACTIONS

- **Les visites périodiques**

- S'effectuent à l'embauche (examen médical)
- Tout au long de la carrière (suivi médical périodique tous les 2 ans)

Dans cet intervalle, les agents qui le demandent bénéficient d'un examen complémentaire

Le médecin peut également recommander des examens complémentaires

- Sont obligatoires et ne concernent que les agents en activité et en fonction durant le temps de travail

# SES ACTIONS

## ▪ Les visites périodiques

- Préconiser des aménagements de poste
- Formuler un avis ou émettre des propositions lors de l'affectation de l'agent au poste de travail
- Recommander un changement d'affectation en cas d'impossibilité d'effectuer ces aménagements
- Réaliser et/ou prescrire des examens complémentaires

# SES ACTIONS

- **Les visites spécifiques**
  - Surveillance particulière



Travailleurs handicapés, femmes enceintes, agents réintégrés après un congé de longue maladie / longue durée, agents souffrant de pathologies particulières ou occupant un poste à risques

Modalités définies par le médecin du travail : fréquence et nature des visites médicales

Doit avoir lieu au minimum une fois par an

# SES ACTIONS

- **Les visites spécifiques**
  - En cas d'aménagement de poste



Préconisé par le médecin du travail  
dans le cadre de ses visites  
périodiques

Sur demande par le médecin agréé ou  
médecin traitant (même en dehors de  
tout arrêt) ou avis du conseil médical  
unique

# SES ACTIONS

- **Les visites spécifiques**
  - En cas de demande de temps partiel de droit (RQTH, ...)
  - En cas de demande de reconnaissance de maladie professionnelle

# SES ACTIONS

- **Les actions en milieu professionnel (Tiers temps)**
  - Visites de sites, études de poste, fiches de risques professionnels, ...
  - Participation aux séances du C.H.S.C.T. (membre de droit)
  - Animation des sensibilisations (ex : pratiques addictives)
- **Coordination des intervenants** de l'équipe pluridisciplinaire (ingénieurs en ergonomie et en hygiène et sécurité, infirmières, psychologue du travail)
- **Rôle d'alerte**



LA V.M.P



- **L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE  
EN SANTÉ AU TRAVAIL  
DU CDG 76**

# LES 4 INFIRMIÈR(E)S EN SANTE AU TRAVAIL



## ▪ Le rôle

- Alerte, échange et écoute
- Actualisation du dossier médical professionnel
- **Ressource humaine complémentaire** permettant de démultiplier les actions de prévention individuelles et collectives (audio-tests, vaccinations, sensibilisations ...)
- Sur **délégation** du médecin du travail et sous sa responsabilité (protocole)





## LES 6 INGÉNIEURS ERGONOMIE / HYGIÈNE ET SÉCURITÉ (I.P.R.P.)

- Actions de sensibilisation, webinaires, fiches pratiques
- Conseil et assistance
- Études ergonomiques (études de poste de travail, études de plans de locaux...) et missions d'expertise
- Mesures (bruit, vibrations, ...)
- Mission d'inspection (ACFI)
- Assistance aux collectivités dans le recensement des risques et aide à la mise en œuvre du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels
- **2023 : Nouvelle mission d'expertise à destination des employeurs publics : « Accompagnement au management du risque amiante »**



## LES 2 PSYCHOLOGUES DU TRAVAIL



- Collaboration avec le médecin
- Mise en place d'accompagnements individuels sur orientation du médecin du travail
- Groupes de parole, débriefing post-traumatique, analyse de pratique
- Accompagnement spécifique des cadres / managers
- Participation à l'élaboration du document unique des risques professionnels)
- Animation de Sensibilisations (R.P.S, relations intergénérationnelles, Communication, Management, ...)

# L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE



Pilotée par un responsable, elle assure :

- **Gestion et organisation du temps médical**
  - Programmation des visites médicales individuelles et entretiens infirmiers (planification, gestion des centres de visite...)
- **Organisation et suivi des missions** en milieu professionnel assurés par les médecins en lien avec les ingénieurs (I.P.R.P.)
- **Assistance administrative** auprès des médecins du travail
- **Liaison** entre les collectivités, les agents et les médecins / infirmières
- **Suivi** des données de l'activité par le coordonnateur de gestion administrative et budgétaire

## PLAN D'ACCÈS



Coordonnées GPS : 49.487921, 1.138868



## Adresse

**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE  
TERRITORIALE DE LA SEINE-MARITIME**  
ZAC de la Plaine de la Ronce  
40 allée de la Ronce  
76230 ISNEAUVILLE

### Accès par :

- L'autoroute : **A28**
- La rocade Nord : **D43 - D1043**
- Le train : depuis la Gare SNCF de ROUEN, prendre le métro (M), direction "Boulingrin" jusqu'à l'arrêt "**Beauvoisine**", puis prendre le bus (F), direction "Plaine de la Ronce" jusqu'à l'arrêt "**Jardinerie**"

☎ 02 35 59 71 11



# Centre de Gestion

de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime